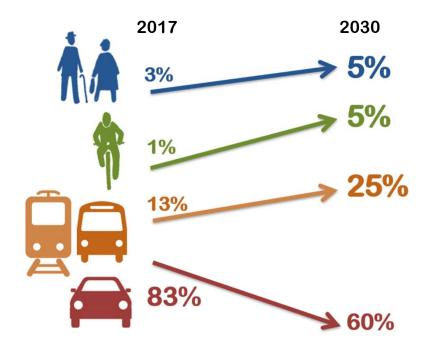
Cyclostrades et réseau cyclable structurant en Wallonie

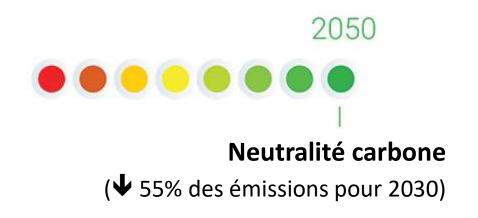
Benoît Dupriez benoit.dupriez@spw.wallonie.be 19 mars 2024

Wallonie mobilité infrastructures SPW





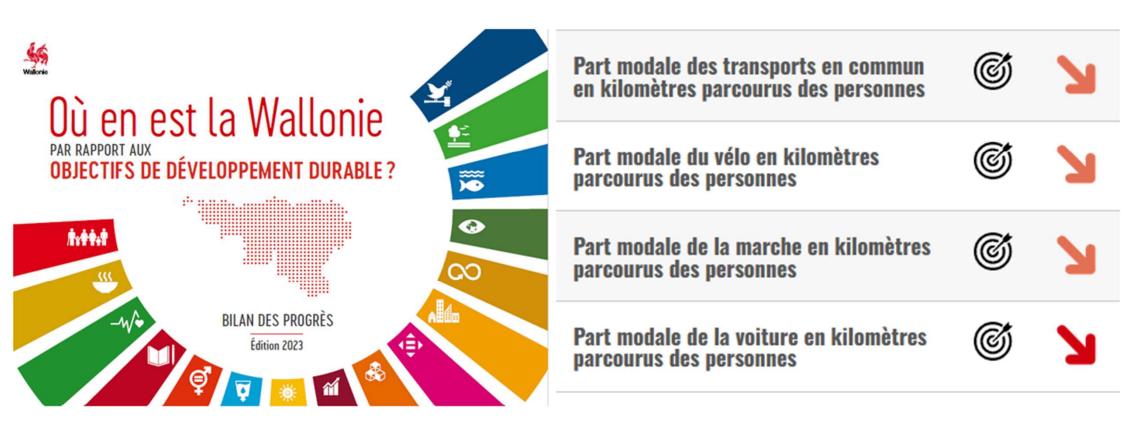




Enjeu majeur : diminuer l'usage de la voiture sur les trajets qui peuvent être effectuées autrement



Service public de Wallonie mobilité infrastructures

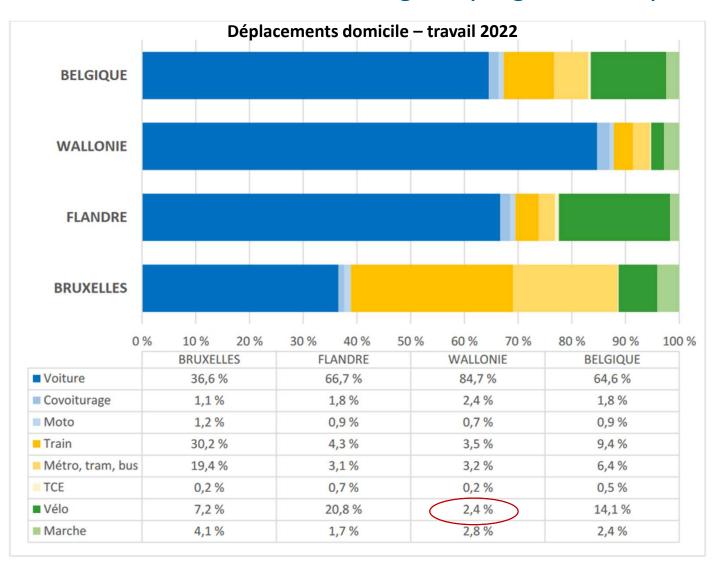


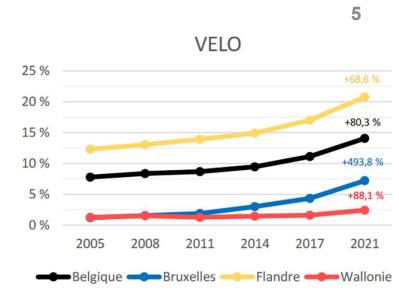
https://indicateursodd.iweps.be/odd-accueil.php



Service public de Wallonie mobilité infrastructures

Part modale vélo : une marge de progression importante en Wallonie

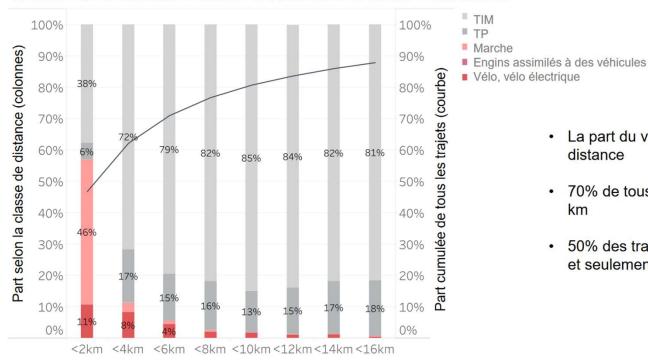




https://mobilit.belgium.be/sites/default/files/domain/sustainable%20mobility/Rapport_WWV_2021-2022_FR.pdf

Part modale vélo : une marge de progression importante en Wallonie

RÉPARTITION DES MOYENS DE TRANSPORT SELON LA DISTANCE



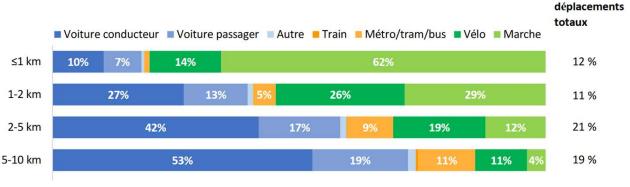
 La part du vélo dépend fortement de la distance

- 70% de tous les trajets font moins de 6 km
- 50% des trajets < 6 km se font en TIM, et seulement 9% en vélo

 $https://skm-cvm.ch/cmsfiles/cvm_190603_role_futur_velo_villes_agglos_1_1.pdf$



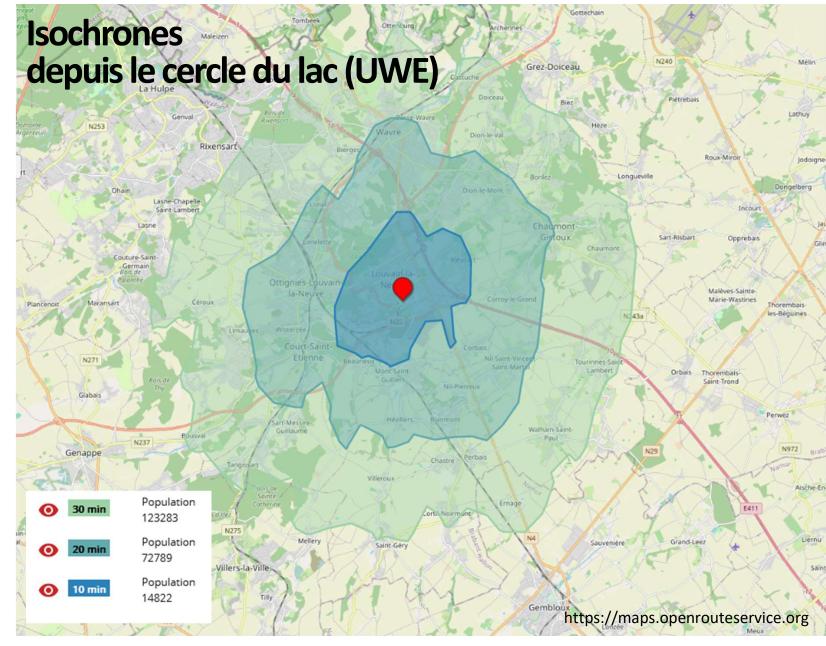
https://mobilit.belgium.be/sites/default/files/partie mobilite novembre 2019 final.pdf



C

% des

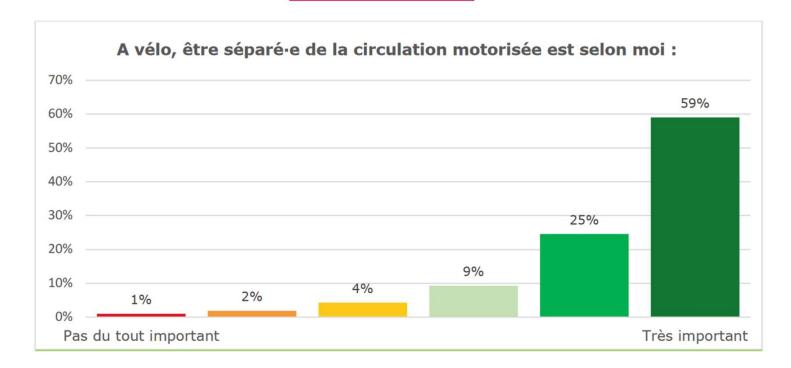








RÉSULTATS 2021















> Un réseau cyclable structurant

Une vision



de liaisons entre pôles



répondant aux besoins des personnes se déplaçant à vélo (aujourd'hui et demain)



en vue de développer la pratique du vélo utilitaire

- Sur lesquelles concentrer les efforts
- Avec un réseau express (les cyclostrades)
- Offrant une véritable alternative à la voiture



Le réseau cyclable structurant

(décret du 24 novembre 2022 relatif à la politique cyclable)

= Réseau cyclable fonctionnel qui se concrétise par des aménagements cyclables qualitatifs, en ce compris des mesures de circulation visant à limiter sensiblement le trafic automobile et les vitesses de circulation.

Il emprunte les voiries / emprises les plus adaptées du point de vue des critères suivants :

1°la cohérence de réseau; 2° la rapidité; 3°le caractère direct de la liaison entre deux pôles; 4°la sécurité; 5°le confort; 6° les pentes; 7° les agréments.

Il est composé:

- de cyclostrades
- de liaisons cyclables fonctionnelles supra-locales

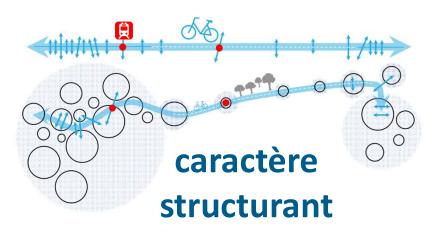
Et est complété localement par des liaisons cyclables de desserte locale



Les cyclostrades

- = liaisons cyclables à haut niveau de service
- = l'épine dorsale du réseau cyclable fonctionnel supra-local
- relient des zones à haut potentiel de déplacement
- offrent une alternative attractive aux déplacements en voiture.





Infrastructure de qualité



Potentiel cycliste





Les liaisons cyclables fonctionnelles supra-locale

= réseau cyclable maillé d'itinéraires reliant des polarités urbaines ou rurales, d'équipements, de commerces, de services ou d'intermodalité.



Les liaisons cyclables de desserte locale offrent une desserte cyclable fine du territoire.

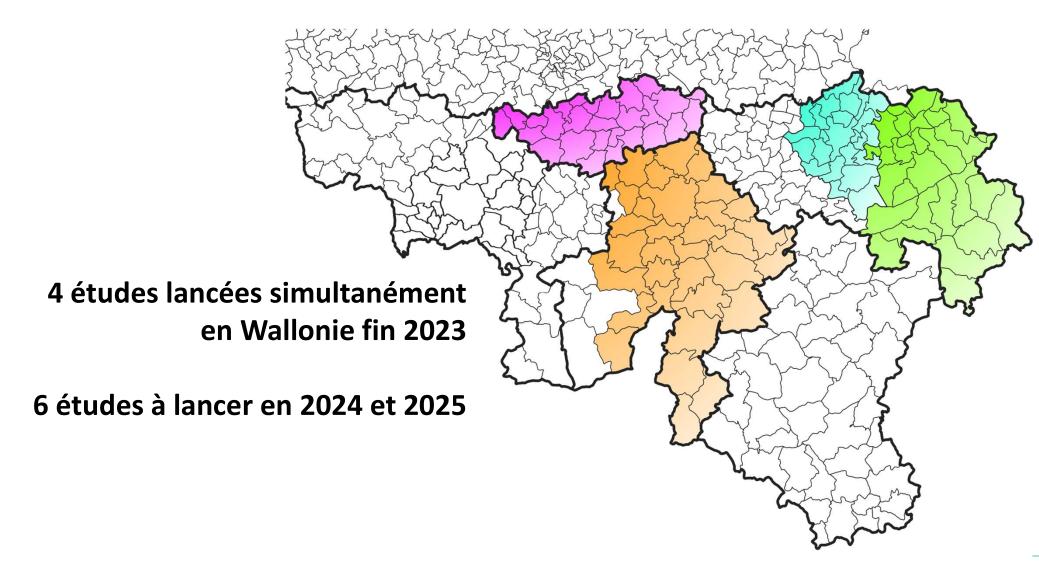
NPoW, un objectif, des défis

Créer de l'emploi et des espaces de résidence économique décentralisée par rapport aux grands pôles d'emploi du Brabant wallon, couplée éventuellement à une activité résidentielle tenant compte prioritairement de projets facilitant l'accès à la propriété pour les jeunes.

Répondre à la demande des acteurs économiques locaux

Rapprocher l'emploi de la résidence Déconcentrer et réduire les déplacements Rendre les espaces ruraux multifonctionnels

Définition d'un réseau cyclable structurant → le processus en cours



Définition d'un réseau cyclable structurant → le processus

Phase 1 : Etat des lieux du potentiel cyclable

- « Que souhaite-t-on connecter avec le réseau structurant ? »
- > Analyse des flux existants et potentiels, inventaire des aménagements et identification des itinéraires à haut potentiel.



→ le processus

Phase 2 : Construction d'un réseau cyclable structurant à vocation utilitaire

- Concertation des communes et acteurs locaux et supra-locaux
- Proposition de réseau modifié suite à la concertation







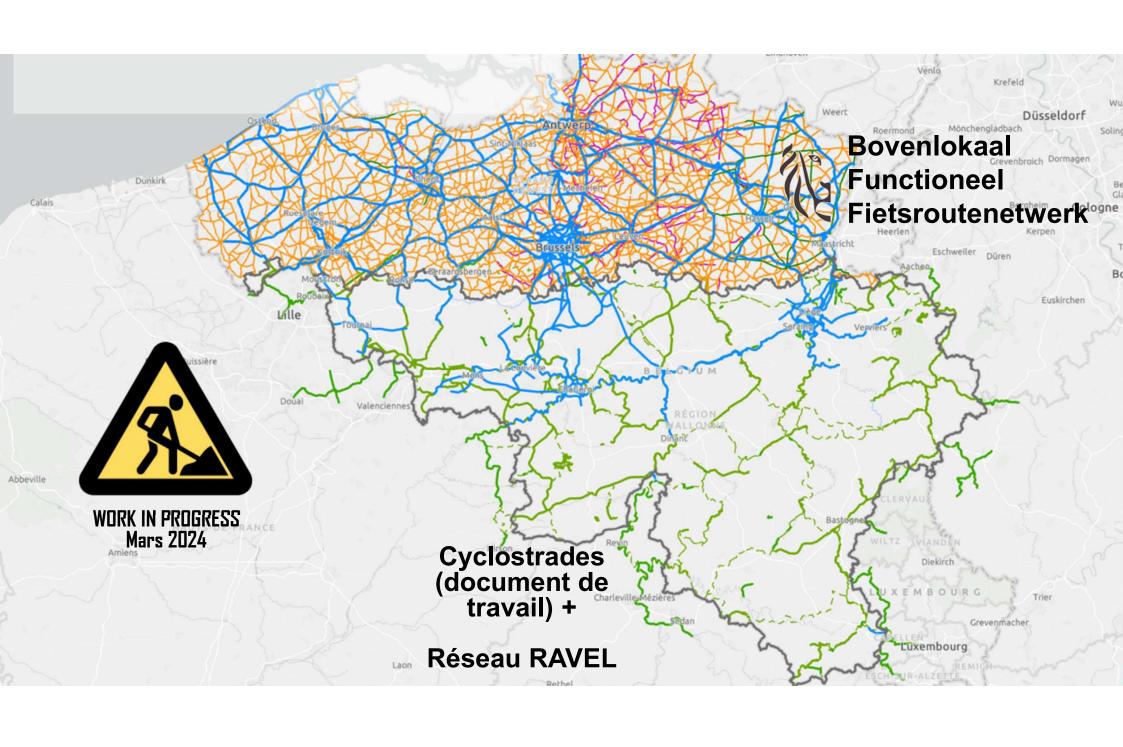
→ le processus

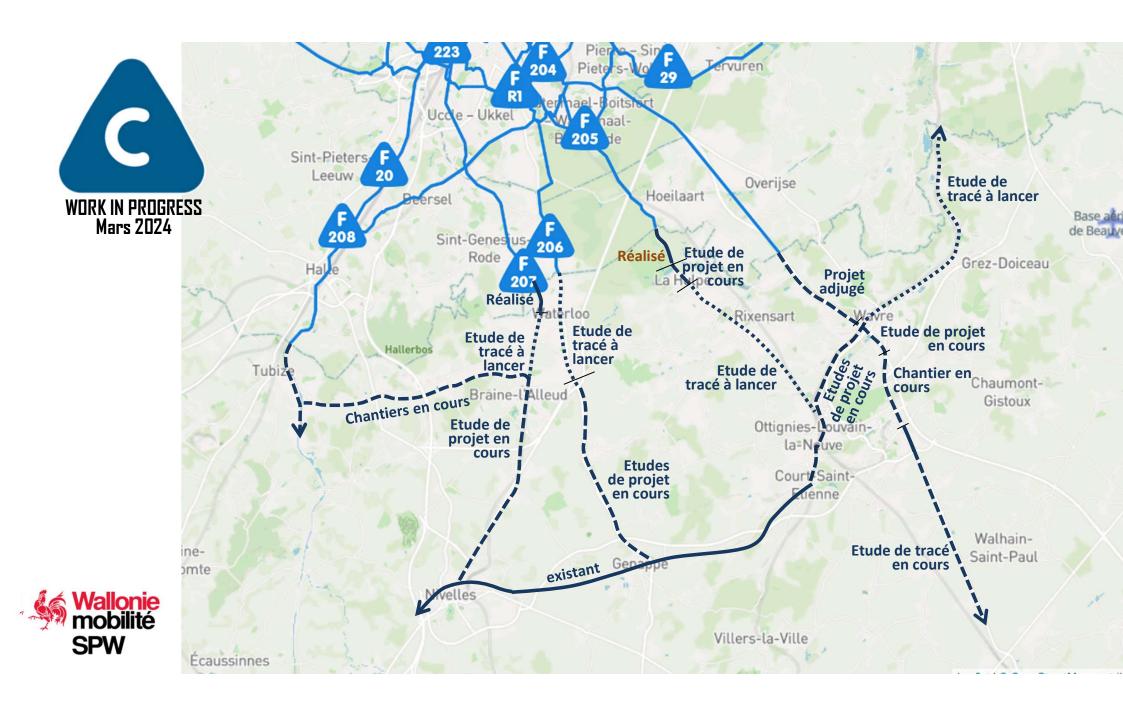
Phase 3 : Priorisation et catégorisation des interventions en vue de rendre le réseau opérationnel

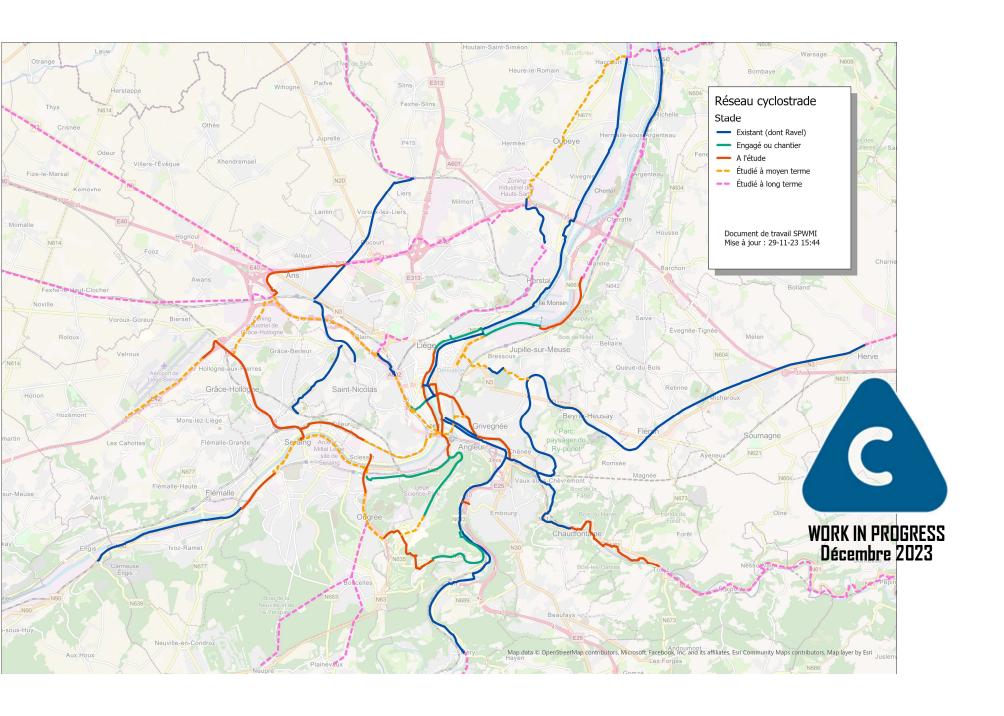
- Identification des interventions nécessaires à la mise en œuvre du réseau cyclable structurant
- Analyse multicritère visant à prioriser l'aménagement des tronçons et des points noirs
- Concertation des acteurs locaux sur la priorisation de l'aménagement des tronçons et points noirs



- Typologie d'intervention envisageable (à confirmer par études spécifiques)
- O Créer une traversée en 2 temps (révision du profil)
- Créer une traversée en 2 temps (espace pour îlot existant)
- Sécuriser le giratoire (pistes cyclables séparées)
- Dispositifs ralentisseurs sur la voirie régionale
- Autres interventions, orientées principalement sur le respect des vitesses pratiquées sur l'axe régional (pas de traversée en 2 temps, pas de ralentisseur)
- O Créer un nouveau giratoire équipé de pistes cyclables
- Sécurisation à l'étude (SPW) ou planifiée
- Giratoire existant, pas d'emprise pour pistes séparées
- S Traversée en « S » impliquant la sécurisation d'un tronçon de voirie régionale







Financement

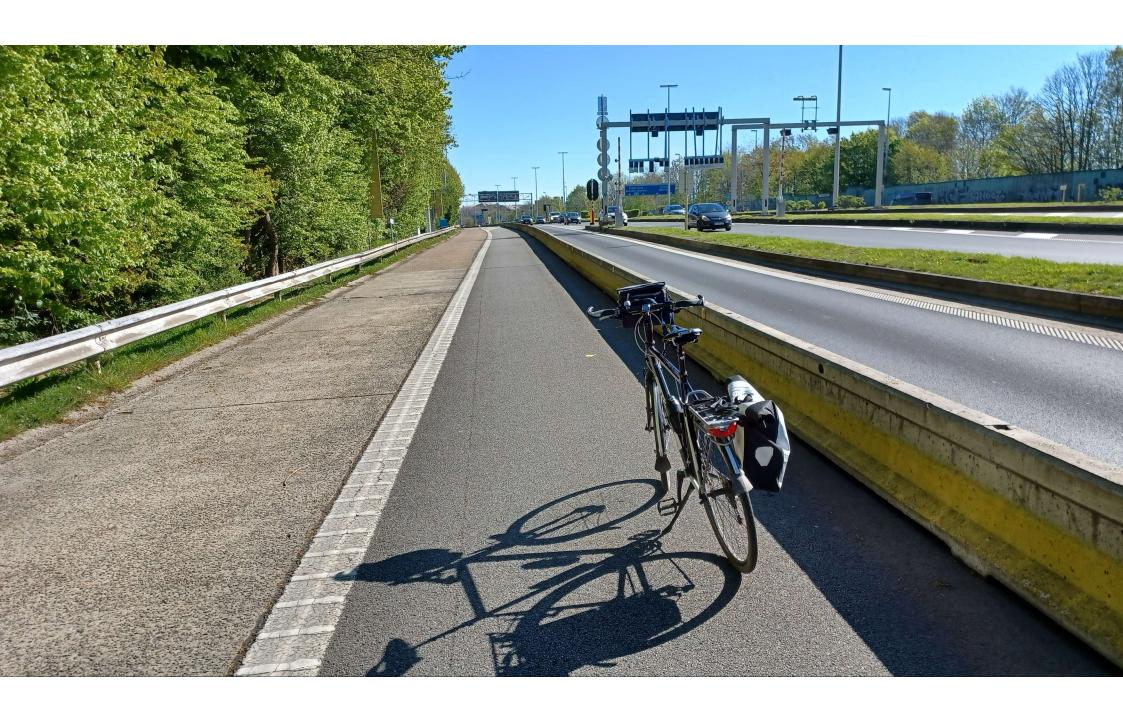
- Règle générale: Communes et Région financent et entretiennent les aménagements sur leurs domaines respectifs via leurs enveloppes respectives (ex: PIMACI)
- Cyclostrades (cas particulier): 100% régional pour les aménagements <u>séparés</u> 100% régional pour l'entretien
- Délégation de maitrise d'ouvrage facilitée par le décret de 2022



















benoit.dupriez@spw.wallonie.be

